

NOTICE EXPLICATIVE MUTATION JOUEURS MINEURS

Pour la prise en compte de la demande de licence, merci de bien vouloir nous transmettre (par mail à l'adresse en pied de page, par courrier également à l'adresse en pied de page ou encore au bureau 2A Rue des Résistants à Equeurdreville) :

- ✉ Une copie de la pièce d'identité, ou de la page du livret de famille, concernant l'enfant.
- ✉ La fiche de renseignements club dûment complétée et signée de l'adhérent **et** son représentant légal.
- ✉ L'autorisation parentale club (2 pages) dûment complétée et signée par le représentant légal.
- ✉ La charte du joueur complétée et signée par le joueur **et** son représentant légal.
- ✉ La fiche de dotation 2023-2024 complétée.
- ✉ Le montant de la cotisation.

Nota : Les dossiers de mutations, des U15 à U18 (2009 à 2006) doivent être parvenus avant le 31 juillet 2023. Au-delà de cette date, il faudra nous produire, un courrier d'autorisation du club quitté et la licence ne permettra pas d'évoluer en championnat national.

TARIFS DES COTISATIONS 2023 – 2024

<u>ANNEES DE NAISSANCE</u>		<u>COTISATIONS</u>
2018 à 2020	BABYHAND	90€
2015 à 2017	EHB/U9	110€
2013 - 2014	U11	130€
2011 - 2012	U13	160€
2009 – 2010	U15	180€
2007 – 2008	U17	180€
2006	U18	180€

- ✉ Suite à la réception de ces documents, je pourrai vous transmettre la demande de licence du logiciel GESTHAND. Un mail de la part de la FFHB (attention vérifier vos courriers indésirables), vous demandant de compléter et signer électroniquement la demande, vous sera envoyé.

Lorsque vous aurez fait le nécessaire et que j'aurai reçu le paiement (ou preuve de paiement) de la licence, je pourrai valider le dossier.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, par téléphone ou par mail.